



Chères Vinsobraises, Chers Vinsobrais,

Déjà la fin de l'année qui se profile et je puis vous assurer qu'elle a été bien remplie, avec notamment en point d'orgue l'achèvement et l'inauguration du nouveau bâtiment écologique abritant dorénavant la garderie, les temps d'activité périscolaires, l'Abeille Vinsobraise avec un espace dédié et, bien sûr, la possibilité d'animations culturelles ponctuelles.

D'autres travaux ont également été réalisés, que ce soit d'entretien, d'embellissement ou de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Malgré les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes, nous continuons donc à investir pour assurer le développement de notre village.

J'aurai bien sûr l'occasion d'en parler plus longuement lors de la cérémonie des voeux le 18 janvier prochain.

Merci à l'ensemble du Conseil municipal et du personnel pour leur implication et je me joins à eux pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Claude Somaglino

INAUGURATION A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement)



Le vendredi 16 novembre a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment de l'ALSH dédié aux activités périscolaires, à la garderie et aux activités de l'Abeille Vinsobraise, laquelle, il convient de le rappeler, avait construit l'ancien bâtiment, plus aux normes et donc démolit. Ce bâtiment est également à la disposition des associations pour d'autres activités.

Une nombreuse assistance s'était déplacée pour l'occasion, et il aurait presque fallu pousser les murs pour contenir tout le monde !

Je tiens à remercier l'Etat, le Département, la CAF, la Région et la Filière bois qui, par leurs aides financières, ont permis à ce beau et utile projet d'aboutir, et je salue au passage leurs représentants respectifs présents.

Tous ont été impressionnés par la beauté, la conception en espace partagé et aussi bien sûr par l'emploi de matériaux écologiques pour une réalisation publique, ce qui en fait un exemple unique dans la Drôme.

Une boîte à idées déposée en mairie attend vos suggestions pour trouver un nom de baptême à ce bâtiment.

Claude Somaglino

La municipalité vous invite à ses voeux

vendredi 18 janvier 2019 à 18h30

à la salle des fêtes



BUDGET

Nous sommes en fin d'année budgétaire et les engagements pris dans le budget primitif ont dans l'ensemble été tenus, sauf mauvaise surprise de dernière minute sur les dotations de l'Etat.

Nous maintenons notre capacité d'autofinancement qui doit nous permettre de poursuivre nos investissements.

Du fait de départs à la retraite prévus et déjà anticipés pour permettre une bonne transition, nous devrions pouvoir augmenter cette capacité à partir du budget primitif de 2019.

Claude Somaglino

URBANISME

Le plan local d'urbanisme (PLU)

Le travail sur la construction du PLU est toujours intense : nous en sommes à l'écriture du règlement. Il y a eu le 9 octobre dernier, une permanence sur la journée en mairie ouverte à toute la population. A cette occasion, le bureau d'études KAX et nous-mêmes, avons reçu tous les Vinsobraises et Vinsobrais qui souhaitent nous questionner à ce sujet ou nous faire part de leurs observations.

Le calendrier est un peu modifié par la multitude de cas qui se présentent, ce qui a pour effet de prolonger l'étude.

Une enquête publique est envisagée mi-2019 si tout se passe bien.

La Bane

Le projet de la Bane avance, mais il doit se calquer sur le nouveau PLU, ce qui ralentit le processus bien sûr ; mais toute l'équipe concernée est « sur le pont » pour mettre en place le meilleur projet possible pour la commune.

La municipalité a fait des démarches auprès des potentiels financeurs. Nous attendons encore des réponses qui confirmeront la faisabilité de l'opération.

Françoise Teste

L'ECOLE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec malheureusement **56 élèves** seulement à l'appel.

En l'absence de Mme Karine Carivenc, directrice de l'école, l'intérim est assuré par Mme Anne Larguier qui conserve par ailleurs la classe de maternelle avec la petite et moyenne section.

Après le départ à la retraite de Mr Yannick Chapelain, nous accueillons en ce début d'année Mme Christine Thiebault pour la classe de Grande section Mat-CP-CE1, ainsi que Mme Marion Descamps pour le remplacement de Madame Carivenc dans la classe de CE2-CM1-CM2. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Un projet informatique est en cours d'élaboration pour acquérir une douzaine de tablettes au sein de l'école. Le coût sera à partager à parts égales entre l'Education Nationale et la Commune.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les élèves Vinsobrais, ainsi qu'à tout le personnel d'encadrement et d'entretien.

A la demande des enseignants, nous avons profité des vacances scolaires de la Toussaint pour refaire en enrobé la cour de récréation de l'école maternelle.



Françoise Teste

L'A.L.S.H

2



Ce début d'année scolaire a été un événement pour l'équipe de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), ainsi que pour les enfants. En effet, ils ont pu intégrer le nouveau bâtiment très fonctionnel et agréable pour effectuer leurs activités pour le temps de garderie et le temps d'activités périscolaires (TAP).

La cantine qui fait désormais partie de l'accueil de loisirs fonctionne toujours grâce au portage de repas de la cantine de Mirabel aux Baronnies, tandis que nous continuons à acheter le pain à la boulangerie de Vinsobres.

Nous remercions toute l'équipe pour son efficacité auprès de nos bambins Vinsobrais et nous lui souhaitons une bonne année scolaire.

Françoise Teste

C.C.A.S.

Rappel : Un portage de repas est à la disposition des habitants qui en ont besoin. Veuillez vous adresser à la mairie pour inscription.

Le repas de fin d'année offert aux Vinsobraises et Vinsobrais âgés de 70 ans et plus aura lieu cette année

le Jeudi 10 Janvier 2019 à 12H00 à la salle polyvalente.

Les personnes concernées vont recevoir leur invitation prochainement.

Je rappelle que si vous rencontrez un problème lié à la vie quotidienne, vous ne devez pas hésiter à prendre rendez-vous auprès de nos secrétaires.

Françoise Teste

Le camping municipal

Nous sommes dans l'attente des résultats définitifs de fréquentation et financiers de la saison estivale 2018.



Il conviendra d'apprécier ces chiffres au regard des résultats d'ensembles de la Drôme qui sont en recul pour des raisons qui restent à analyser.

Le bilan établi sur deux saisons de gérance en régie communale doit nous permettre, comme envisagé, de faire le meilleur choix pour le type de gestion optimum à mettre en place.

Merci au CATV pour ses animations hebdomadaires pendant la saison.

Claude Somaglino

VOIRIES

Après la réalisation des rues Tripot et Barriou, nous nous sommes concentrés cette année 2018 sur l'entretien des voies communales en collaboration avec la C.C.B.D.P. (communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale).

D'autre part, comme vous avez pu le constater, la mise en place de la nouvelle signalisation a été réalisée sur l'ensemble de la commune avec un financement partagé avec la C.C.B.D.P.

Gérald Piollet

Le chemin « Au fil de l'Eygues » : Un entretien avec débroussaillage a été réalisé par les employés communaux avec le petit tracteur de la commune (sur la partie cheminement dont l'entretien incombe à la commune).

Quai de chargement : Sur le site de l'ancienne STEP (station d'épuration), nous avons réalisé un quai de chargement permettant de remplir la benne à végétaux servant à recueillir les déchets verts générés par la taille des arbres et arbustes, la tonte des espaces de la commune.

L'aménagement du hangar de cette ancienne station d'épuration est terminé. Deux locaux de stockage ont été créés, un pour la commune et l'autre pour les journées agricoles.

Déchets verts :

Nous rappelons qu'il est rigoureusement interdit de brûler les déchets verts dans les jardins. Il est indispensable de les amener à la déchèterie intercommunale de Nyons.

Merci aux employés municipaux qui travaillent tout au long de l'année avec moi. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Denise Rousset

Jardin féodal : Pendant l'opération « Nettoyons la Nature » du 29 septembre, des bénévoles, des membres du CATV et du conseil municipal ont continué à nettoyer et à mettre en valeur l'espace vert de la Tour de Paris.

Dans l'optique de réaliser un jardin des senteurs, la Mairie va sécuriser le site contre les risques de chute.

Espace paysager sous l'ALSH : Nous avons créé un espace paysager sous l'ALSH et à côté de l'arrêt de bus avec des plantes locales supportant la sécheresse. Cet espace a accueilli « l'arbre de la laïcité »

La Brillante : Nous rappelons encore et encore à tous les villageois que la Brillante n'est pas une déchèterie à ciel ouvert et que d'une manière générale tous les encombrants doivent être apportés à la déchèterie intercommunale de Nyons qui est gratuite.

La collecte des encombrants a lieu une fois par trimestre.

Nous étudions la possibilité d'équiper cet espace de caméras.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



La municipalité, en partenariat avec le CATV, a organisé le vendredi 19 Octobre 2018, une soirée d'accueil pour les nouveaux habitants de Vinsobres.

Des flyers dans les boîtes aux lettres, des affiches et des courriers ont permis de réunir à la salle polyvalente les nouveaux arrivés dans le village, ainsi que des vinsobrais venus les accueillir autour du verre de l'amitié, dans une ambiance chaleureuse.

De nombreuses associations ont répondu favorablement à l'invitation de la municipalité et sont venues présenter leurs activités, à savoir le C.A.T.V., l'Abeille vinsobraise, la Bibliothèque, Voix de Fêtes, l'Ecole de musique, le Tir à l'arc, Lou Pitchou, le Comité d'accueil des réfugiés, Qui l'eût cru, Contes et rencontres, Le Temps de Vivre, les Journées agricoles, l'A.B.S.V. Nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux venus dans notre beau village.

Marie Rogez

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Emouvante cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts, cérémonie marquée par la lecture du message du Président de la République rendant hommage à nos poilus ayant combattu et péri dans des combats terribles. Ne les oublions pas et que leur sacrifice serve à conforter la paix entre les peuples.

Claude Somaglino

Michel ARSAC, président de l'UNACITA, (Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine et des Théâtres d'opérations extérieures et d'Afrique du Nord) **cherche des porte-drapeaux pour son association d'anciens combattants.**

Si vous êtes intéressés, vous pouvez le contacter aux numéros suivants : 04 75 27 60 83 & 06 22 39 26 94 ou lui adresser un mail à l'adresse : arsac.michel2@wanadoo.fr



Suite à la perte brutale d'un membre de sa famille, **Henriette MARTINEZ** a fait le choix d'arrêter ses fonctions de présidente du PARC, elle restera au bureau, mais sans aucune délégation. Nous regrettons sa décision, même si bien sûr nous la comprenons. Elle aura été une cheville ouvrière du Parc, et ce dès la première heure.

Henriette a été la première présidente de ce 51ème PARC naturel régional de France, Parc créé par Ségolène Royal le 8 décembre 2014 à Vinsobres.

Humanisme, rigueur, travail, pugnacité, écoute, Henriette a su fédérer toutes les synergies. Nous lui souhaitons du courage et de la sérénité pour les prochaines années.

Le comité du PARC réuni le 15 novembre dernier a vu l'élection à la présidence de **Claude AURIAS**, conseiller régional, et maire de Livron, précédemment premier vice-président du PARC.



Claude Aurias, Henriette Martinez, Marie-Pierre Monier, Sébastien Bernard

Nous lui souhaitons bonne réussite pour porter haut les couleurs de notre magnifique PARC naturel régional des Baronnies provençales.

Marie-Pierre Monier

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Avant la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM », il n'existait pas de compétence légale permettant aux collectivités d'intervenir sur les cours d'eau non domaniaux et plus largement sur le grand cycle de l'eau.

LES GRANDS OBJECTIFS de la GEMAPI

Nécessité de rapprocher l'aménagement du territoire / urbanisme avec la prévention des risques

⇒ Responsabiliser les communes et les EPCI FM (PLU intercommunal) en leur attribuant une compétence légale obligatoire.

Rationaliser et organiser le nombre d'acteurs intervenant sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

⇒ Fléchage de la compétence vers les EPCI FP.

Créer des ressources propres pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et besoin de trouver un opérateur solvable pour la gestion du grand cycle de l'eau.

⇒ Fléchage de la compétence vers les EPCI FP.

ELECTIONS



Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

Le principe de la clôture des inscriptions au 31 décembre n'existe plus. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen qui auront lieu **le 26 mai 2019**, **les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.** Les électeurs auront la possibilité de s'inscrire en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> ou au

secrétariat de la mairie.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour toutes informations ou par téléphone au **04 75 27 64 49.**

RAPPEL : L'ÉTAT SIMPLIFIÉ VOS DÉMARCHES

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

• **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 :**

La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

• **L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :**

⇒ Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

⇒ Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

L'arbre de la laïcité



Le 7 décembre a eu lieu la cérémonie de la plantation de **L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ** et de sa plaque commémorative sur le talus devant l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) en présence des élèves de l'école publique.

Cet arbre et sa plaque seront le symbole et la mémoire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Claude Somaglino

Stationnement à Vinsobres

5

Pour rappel, nous demandons instamment aux automobilistes qui stationnent leur véhicule sur des emplacements interdits, et par conséquent gênent la circulation, de changer de comportement sous peine de verbalisation par la gendarmerie.



Claude Somaglino

A.D.M.R.



Nous informons nos lecteurs que l'ADMR les Oliviers qui agit aussi bien sur VINSOBRES que sur MIRABEL-AUX-BARONNIES, PIEGON, SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES, NYONS et CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, organise une opération de recyclage des anciennes radiographies.

Pour ce faire, vous pouvez déposer vos anciens clichés dans le bac de récupération à la Mairie de VINSOBRES ou à la pharmacie de MIRABEL-AUX-BARONNIES.

Le secrétariat de l'ADMR se tient à votre disposition au numéro suivant :

04 75 26 73 65

Nous remercions la MAIRIE de VINSOBRES qui nous a gentiment prêté gratuitement la Salle de la Fontaine pour notre après-midi récréatif au profit de nos bénéficiaires.

la Présidente, Marie Paule THOMAS



Départ

Brigitte et Jacques MELEN quittent Vinsobres.

Qu'ils soient remerciés pour toute l'ardeur qu'ils ont déployé depuis leur arrivée en 2002 au service de l'animation du village.

Jacques a notamment participé aux recherches et à l'écriture du livre « **VINSOBRES, UN VILLAGE entre PROVENCE et DAUPHINE** » en collaboration avec Jean-François Meltz et René Treuil. Bonheur et longue vie dans leur nouveau port d'attache.

Claude Somaglino

Photos inauguration A.L.S.H.



tableau réalisé par J.C. Jacob



Les naissances

Raphaël TUR	le 28.05.2018
Maïssa BOUGANA	le 10.06.2018
Diane POUILLOT	le 12.07.2018
Nino FABRIS	le 30.07.2018
Amélia NIEL MONIN	le 16.08.2018
Raphaël BARON DUFEU	le 22.09.2018
Lyanna COTTE	le 09.10.2018
Louis GENTY-BRUSSET	le 15.10.2018

Les décès

Annie BOMPARD	le 02.07.2018
Maurice PASTUREL	le 11.07.2018
Yves CORNUD	le 31.07.2018
Claudine CORNUD née PLUMET	le 07.08.2018
Magali ROUX	le 24.08.2018
Roger CORNUD	le 29.08.2018
Christian GAFFARD	le 05.09.2018
Nicole PAYS	le 03.10.2018
Denise AUDRAN	le 19.10.2018
Jean EZINGEARD	le 10.11.2018

Les mariages

Jean-Baptiste RAYNAUD et Sabine BRUN le 23.06.2018
 Vincent CHANIAL et Véronique DEMIRDJIAN le 11.08.2018
 Gérard BOIRIVANT et Martine BORREL-JEANTAN le 15.09.2018

Le recensement : du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
 POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Vous allez être recensés cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet **des codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire **permet d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc), préparer **les programmes de rénovation** des quartiers, déterminer **les moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.



DES REPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Votre maire

Accueil mairie : lundi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 17h 30 - mardi, mercredi et jeudi de 8 h30 à 12 h00
 vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 16 h00

Téléphone : 04 75 27 64 49 - e-mail : contact@mairievinsobres.fr - site internet : www.vinsobres-mairie.fr

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous